

CONFÉRENCE
"20 ans de dialogue social européen"
14 avril 2005

DISCOURS DE M^{me} SIGMUND, Présidente du CESE

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir tous aujourd'hui au nom du CESE à la conférence "20 ans de dialogue social européen".

Je suis intimement convaincue que le dialogue social européen et le modèle social européen sont indissociables.

En effet, en dépit de la variété qui caractérise les politiques sociales en Europe, le partenariat social reste un élément constitutif de ce modèle social européen.

Les principes de partenariat et de cogestion constituent le fondement d'un équilibre entre économie de marché et solidarité sociale, entre compétitivité sur fond de mutations économiques continues et cohésion sociale, entre flexibilité et sécurité, entre croissance et répartition équitable, entre performances économiques et protection sociale.

Le rôle des partenaires sociaux au niveau national, sectoriel et européen a été déterminant pour la mise en place de ce modèle.

Son existence face aux défis de la mondialisation dépendra en grande partie des relations réciproques entre partenaires sociaux.

Le partenariat social sous sa forme européenne est avant tout caractérisé par la mission commune des organisations patronales et syndicales.

À leurs intérêts antagoniques s'oppose en effet une responsabilité commune pour le bien-être de la société.

Ainsi leur fonction dépasse-t-elle largement la négociation de conventions collectives. Elles apportent une contribution essentielle à la définition des conditions cadres de l'emploi, de la compétitivité et de la répartition des revenus.

Ce n'est donc pas sans raison que le sommet européen de printemps a à nouveau mis l'accent sur le rôle des partenaires sociaux dans le modèle de société européenne de la stratégie de Lisbonne.

En effet, au niveau national, les accords sociaux entre les partenaires sociaux et les autorités publiques exercent de plus en plus une fonction stabilisatrice dans le contexte des mutations économiques, structurelles et technologiques.

Au niveau européen, ce processus a connu une accélération notable grâce au premier sommet de Val Duchesse en 1985.

C'est pour moi un plaisir d'accueillir aujourd'hui tant de personnes qui ont joué un rôle déterminant dans ce domaine et qui ont dès cette première réunion façonné l'évolution postérieure.

Dans leur première phase, les dialogues de Val Duchesse ont joué un rôle pionnier dans l'implication des partenaires sociaux dans des questions centrales de la stratégie économique européenne, dans l'achèvement du marché intérieur et la préparation à l'union monétaire.

Avec le protocole social, les droits de consultation ont été pour la première fois formalisés.

La possibilité de laisser les parties concernées parvenir à des solutions par voie de négociations et d'accords mutuels et non, comme c'était le cas traditionnellement, par voie législative, s'est avérée porteuse d'avenir.

Elle a été utilisée avec beaucoup de succès dans une série de cas connus et représentait ainsi une esquisse particulièrement réussie de subsidiarité appliquée.

La conférence d'aujourd'hui soulignera les succès du dialogue social, mais aussi ses limites.

Elle posera la question essentielle des conditions dans lesquelles des mécanismes de réglementation de ce type complètent la législation traditionnelle et inversement, des circonstances dans lesquelles ils peuvent la compliquer.

L'attrait de l'autoréglementation ne cesse précisément de croître à une époque où le tissu législatif est de plus en plus dense.

Dans ce contexte, le dialogue social est un modèle particulièrement développé de démocratie participative au niveau européen – un dispositif formalisé pour la première fois de manière générale dans le traité constitutionnel.

Cela montre également le caractère visionnaire du premier sommet de Val Duchesse.

Le traité constitutionnel confirme également l'importance méritée du dialogue social en tant qu'enrichissement de la "vie démocratique de l'Union".

Le dialogue social, qui intervenait à l'origine en réaction à des initiatives de la Commission, est ainsi devenu un modèle autonome de participation "proactive" des acteurs concernés.

Sa résistance au temps dépendra de la crédibilité de sa représentation et de sa capacité effective à résoudre les problèmes.

J'attends avec impatience les débats d'aujourd'hui sur ces questions.

Le CESE, en tant que cadre institutionnel du dialogue civil au niveau européen, établit intentionnellement une distinction très nette avec le dialogue social.

Cependant, le développement du dialogue social est un objectif important pour notre Comité.

En effet, le CESE a toujours soutenu de manière absolue le modèle social européen.

Nous proposons donc toute forme de coopération et de partenariat avec la société civile pouvant rapprocher l'Europe du citoyen.

Le dialogue social et le dialogue civil ne jouent pas le même rôle, mais ils peuvent se renforcer mutuellement.

Ce sont surtout les objectifs de la stratégie de Lisbonne, dont nous avons déjà parlé, qui selon moi donneront matière à des efforts communs.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Cet après-midi est consacré aux questions d'avenir. Il y a lieu de voir très loin en couvrant le plus de domaines possibles.

J'espère donc vivement que ces débats mettront en lumière les différentes formes de dialogue social et civil sous toutes leurs facettes, c'est-à-dire d'une part, les méthodes autonomes et complémentaires de l'engagement social en Europe, et d'autre part, les formes d'expression captivantes et dynamiques de la démocratie participative, qui, de manière très transparente, jettent des ponts entre le citoyen et le processus décisionnel européen.

En effet, seule cette approche "du bas vers le haut" permettra aux citoyens de s'identifier réellement à ce projet commun qu'est l'Europe.

Le dialogue social est un exemple révélateur de réalité européenne vécue – son passé est impressionnant, et je lui souhaite un bel avenir.

C'est avec ce vœu sans doute partagé par toutes les personnes présentes dans cette salle que je déclare la conférence ouverte – je suis certaine que vos discussions seront animées, intéressantes et fructueuses.